

L'énigme des médailles



Pour cette énigme nous sommes partis d'un diplôme avec 4 médailles. Le tout encadré et acheté lors d'une vente aux enchères à Toulouse

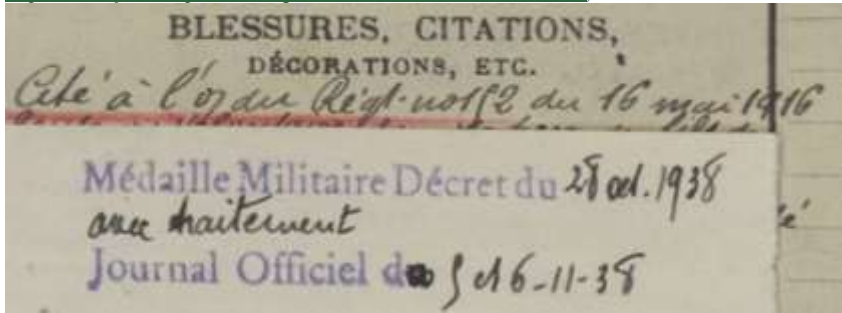
- 1) Citez les 4 médailles qui apparaissent sur le diplôme de Jean Marie Léopold MARTIN. (4 pts)
- 2) Un membre de sa famille obtint entre autre la médaille de la victoire, médaille commémorative de la grande guerre et la croix de guerre de qui s'agit-il ? (1 pt)
- 3) Où demeurent les sosa 30 et 31 en 1846 ? (1pt)
- 4) Nom et date de décès de l'ancêtre Noel qui aura entre autre un Sylvestre comme enfant ? (1 pt)
- 5) De quel montant était la dot totale du contrat de mariage entre le sosa 125 et 126 ? (1pt)
- 6) Date de naissance de l'épouse de Jean Marie Léopold (1 pt)

Question n° 1

- Médaille militaire



□ (Décoration mondialement connue, la Médaille militaire française est, dans la hiérarchie de nos récompenses nationales actuellement décernées, à la seconde place derrière la Légion d'honneur. Elle fut créée par Louis-Napoléon Bonaparte, petit neveu de Napoléon I^{er} et alors Président de la seconde République, par les articles 11 et 12 du décret du 22 janvier 1852, en vue de récompenser les sous-officiers, caporaux, brigadiers, soldats ou marins, pour leurs longs services et leurs actes de bravoure. http://www.france-phaleristique.com/medaille_militaire.htm)



□ **Médaille des blessés de guerre**

□ (C'est à monsieur Maurice Barrès, défenseur de la Fédération nationale des Invalides et président de la Ligue des Patriotes, que revient l'idée de la création de l'Insigne des Blessés de guerre. En 1915, il lance un premier appel dans les colonnes du journal "l'Écho de Paris" du 28 mars, puis un autre dans celui du 10 juin, en faveur de la création de cet insigne distinctif devant désigner aux yeux de tous « un homme dont les blessures, l'infirmité, la maladie proviennent d'un fait de guerre ». http://www.france-phaleristique.com/medaille_blesses_guerre.htm)



Blessé le 17 avril 1917 à Prosnès.
par 3.0. à la joue droite
et du rég^o n° 439 du 8 nov. 1918.
"Grenadier T.B d'élite. a par un
emploi judicieux de son arme
dans un terrain très battu,
obligé l'ennemi très supérieur
en nombre à se retirer.

□

□ **Médaille d'orient**



□

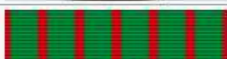
□ (BNF : Loi du 15 juin 1926 instituant une médaille commémorative en faveur des militaires et marins ayant pris part aux opérations exécutées aux Dardanelles et en Orient au cours de la guerre de 1914-1918 J.O. du 19 juin 1926 - Page 6730)

note
Médaille d'Orient - Transmise
à CM Inf^o - n° 441 -

□

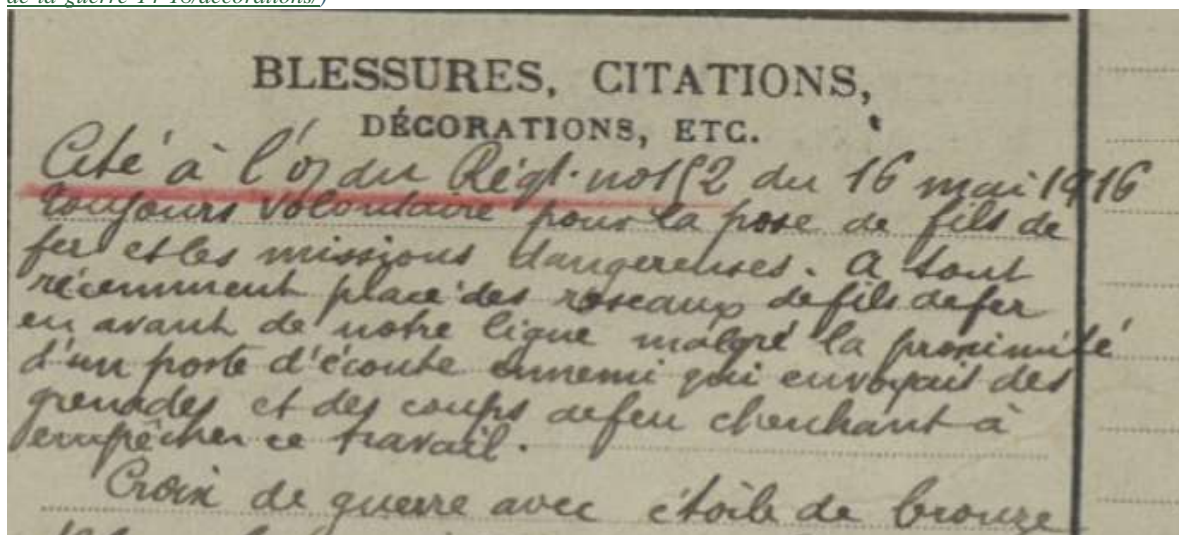
□ **Croix de guerre avec étoile de bronze**

Croix de guerre 1914-1918



□

- (Créée par une loi du 8 avril 1915, elle était destinée à récompenser une « *conduite exceptionnelle devant l'ennemi* ». Mais elle a pu être attribuée à des civils et, plus tard, à des villes (la première fut Dunkerque). L'attribution de la Croix de guerre 14-18, *strictement limitée à la durée de la guerre*, cessa le 18 octobre 1921. <https://www.cghav.org/recherches-autour-de-la-guerre-14-18/decorations/>)



□

Question n° 2

Pour trouver qui a pu recevoir cette médaille, il faut savoir que cette médaille récompensait les militaires et marins qui prirent part à l'expédition de 1883 à 1885 (voir Wikipédia), j'ai donc recherché si Jean Marie Léopold avait des frères, et c'est son frère Jean MARTIN, né en 1863, matricule 926 de 1883 (St Gaudens) qui a obtenu cette médaille

Martin

Nom : _____ Prénoms : Jean Surnom : _____

ETAT CIVIL

Né le 13 janvier 1863 à Eoux, canton
 d' Auzignac, département de la Gironne, résidant
 à Eoux, canton d' Auzignac, département
 de la Gironne, profession de Cultivateur
 fils de Jean Paul et de Ducos Guillemette, domiciliés
 à Eoux, canton d' Auzignac, département de la Gironne

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES
(Campagnes, Mémoires, actions d'éclat, distinctions, etc.)

Parti le 4 décembre 1884 pour le 3^e Régiment d'infanterie
 de marine. Arrivé au corps le 5 décembre et enregistré le dit
 jour sous le n° G. 20718
 Soldat de 2^e classe le 5 décembre 1884.
 Soldat de 1^{re} classe le 18 octobre 1886.
 Arrivé au Camp de Sables le 21 septembre 1891. Dénat. n° du 20 août 1893
 Certificat de bonne conduite accordé.
 Campagnes : sur le Cambodge du 10 mai au 1^{er} juin 1895
 1^{re} au Cochinchine, époque du 4 juin au 4 juillet 1895,
 2^e au Cambodge en guise de 5 juillet 1895 au 2 août 1896
 3^e au Cambodge en guise de 2 août 1896 au 18 juin 1897
 4^e en Cochinchine du 13 juin 1897 au 21 juin 1897.
 5^e sur les Colonnes du 23 juin au 27 juillet 1897.
 a reçu la médaille commémorative du Tonkin, de la Chine et de l'Annam.

Dont l'année écoulée.

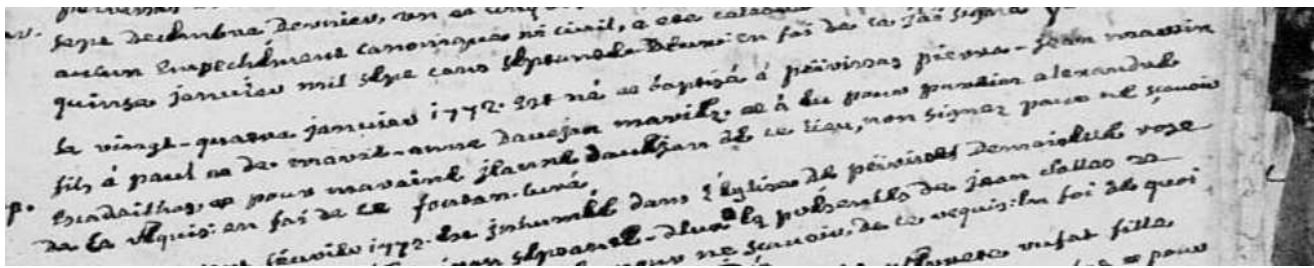
Jean MARTIN (Oncle paternel) ° 14/01/1863 à Eoux

(Cf. Cl.1883 n° mat 926 p 445)

N

Question n° 3

Sosa n° 8 : MARTIN Pierre Jean ° 24/01/1772 à PEYRESSAS



LA DEPECHE.fr

En 1928, un antiquaire de Beauvais avait obtenu du maire l'acquisition des chapiteaux de l'église pour un prix de 10 000 F mais les femmes, sonnant le tocsin, ont prévenu la population qui s'est opposée à leur enlèvement. Le sous-préfet fit surseoir à la vente et les habitants bâtirent à l'entrée de la chapelle un mur de briques avec l'inscription « Défense d'entrer sans la permission du peuple ».

L'Egynisme en Comminges
LES HABITANTS DE PEYRISSAS
DEFENDENT LEURS RICHESSES
DE VIVE FORCE

Allons nous revoir une nouvelle affaire d'Alan ? Il le semble d'après ce que nous allons raconter qui se passe — coïncidence curieuse — dans le même coin du Comminges, à dix kilomètres du portail de la célèbre vache des évêques du Comminges, à Peyrissas.

Peyrissas est une petite commune du canton d'Aurignac, dont l'origine est fort ancienne. Une abbaye y fut établie au IX^e siècle. En 1249, elle fut placée sous la domination de l'abbaye de Lézat et au XVII^e siècle, ayant perdu depuis longtemps le titre d'abbaye pour celui de prieuré, elle passa sous la domination de la Daurade de Toulouse.

Ce monument subit de nombreuses vicissitudes, démolitions, incendies, etc. Il en reste aujourd'hui une église en partie romane dont le plan curieux avait, dès 1897, attiré l'attention de la Société archéologique du Midi de la France, qui notait ses « absides disposées en forme de trèfles ». En 1913, dans la Revue de Comminges, M. l'abbé Joseph Dedieu lui consacrait une importante monographie sous le titre : *Peyrissas-Le Prieuré-Les Coutumes*.

Les absides disposées en forme de trèfle subsistent encore. L'une est devenue la sacristie, l'autre murée — probablement vers 1834 — par une simple cloison de brique, forme un réduit appelé communément dans le pays le *poulailler*. Ajoutons qu'il n'abrite pas l'ombre d'une poule, mais qu'il sert de lieu de débarras à l'église.

Or, ce modeste « poulailler » est la cause, depuis cinq jours, d'un véritable drame.

De part et d'autre de la malencontreuse cloison qui a séparé la chapelle, plus exactement l'abridiole, du reste de l'église, se trouvent, en partie masqués par elle, mais émergeant tout de même, deux très beaux chapiteaux romans supportant un arc de voûte, également roman. Ce sont ces deux chapiteaux qui sont l'objet du litige.

En 1926, ils attirèrent l'attention d'un brocanteur qui ogra à la commune de les acheter moyennant 1.500 francs. Le maire demanda l'autorisation de vendre à la préfecture qui — fort sagement — tint à prendre l'avis de personnes compétentes. En sa qualité de président de la Société des études du Comminges, le regretté colonel Mondou fut chargé de fournir un rapport à l'administration. La conclusion de ce rapport est fort nette : Ces deux chapiteaux, fort intéressants pour l'histoire de l'art en Comminges, ne doivent pas être vendus. En outre, leur arrachement pourrait causer la ruine de cette partie de l'édifice déjà en assez mauvais état. L'autorisation de vendre fut donc refusée au maire et l'on pensait que cette histoire était terminée — officiellement et pratiquement.

Mais les antiquaires possèdent l'art de tenter. Ils revinrent à la rescousse et, tout récemment, ils offrirent 10.000 francs des deux chapiteaux.

Ce qu'il y a de grave, c'est que ne se souciant pas d'essayer un second refus, il semble que le maire ait essayé de se passer de l'autorisation préfectorale. Il ne semble pas davantage qu'il ait essayé d'obtenir une décision de son conseil municipal. De simples conversations entre conseillers auraient suffi et ces divers consentements auraient été obtenus, et quelque sorte par surprise.

Ce qui est certain, c'est que les chapiteaux ont été vendus et que l'antiquaire, avec une équipe d'ouvriers, s'est présenté pour en prendre possession en choisissant l'heure de midi afin de profiter du repos des habitants chez eux.

Mais il avait compté sans ses hôtes. Ceux-ci se rassemblèrent devant l'entrée de l'abridiole : les femmes sonnèrent le tocsin, les hommes s'armèrent et s'apprêtèrent à défendre de vive force le bien dont on prétendait indûment — et illégalement — les déposséder. Les 2 et 3 juillet, il y eut ainsi deux tentatives. Il y en a peut-être eu d'autres depuis. Mais une garde de jour et de nuit a été organisée et, pour plus de sûreté, la porte d'accès de l'abridiole a été murée par une double cloison de briques.

Une pétition signée des principaux habitants, a été portée hier à M. le préfet de la Haute-Garonne, le priant de faire cesser un état de choses aussi scandaleux.

Nous espérons que M. le préfet, qui a déjà manifesté maintes fois son intelligente sollicitude à l'égard de nos monuments, donnera droit aux réclamations de ces braves gens, qui — en défendant le patrimoine communal — font œuvre de bons citoyens et ont droit à notre reconnaissance et à toutes nos félicitations.

Il ne faut pas que les chapiteaux quittent Peyrissas. Il faut qu'ils demeurent sur leurs colonnes et qu'ils continuent pendant des siècles à soutenir la vénérable et noble arcade pour laquelle ils ont été conçus. Il faut que les touristes — et même les Américains qui les paieraient si cher — aillent les voir en place à Peyrissas. L'art, l'histoire et les véritables intérêts de la commune l'imposent.

Ces chapiteaux ne sont pas classés. Ils le seront, nous en sommes certains, au premier jour, car les Beaux-Arts vont être incessamment saisis de la question.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces événements. — P. MESPLE.

Article de « L'express du Midi » du 06 juillet 1928

Voici la délibération du conseil communal suite à la première offre d'achat :

L'an mil neuf cent vingt six et le huit Aout, le Conseil Municipal de la Commune de Seyrissas réuni au lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Pierre Darolles, maire.

Étaient présents: M. L. Lique François, Dader Étienne, Lique Pierre, Borget Ferdinand, Borget Paul, Bedel Jean, Darbon Louis, Lique Paul, Marquez Jean.

Monsieur le Président fait connaître à l'Assemblée que la population de Seyrissas, serait désireuse de posséder une horloge qui leur permettrait de se retirer en même temps aux heures des repas; il leur fait remarquer ensuite qu'il existe dans un réduit servant depuis longtemps de volière aux débarras de la Commune de Seyrissas, et qui n'a aucun accès dans l'église, deux pierres portant quelques sculptures et qu'un antiquaire veut bien acheter. Le produit de cette vente permettrait l'acquisition de l'horloge désirée.

Le Conseil Municipal.

Considérant que les pierres en question inconnues même des habitants de la commune ne sont ni utiles et ne servent absolument à rien est d'avis et prie M. le Préfet d'en autoriser la vente afin de pouvoir donner satisfaction aux habitants de Seyrissas qui désirent posséder une horloge.

Ainsi délibéré à Seyrissas le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Darbon Borget P. Darolles B.P.

On y apprend que la vente des chapiteaux décrits comme des « pierres inconnues même des habitants de la commune (qui) ne sont ni utiles et ne servent absolument à rien » servirait à financer l'achat d'une horloge réclamée par les habitants. Aucune trace de la deuxième offre de l'antiquaire ni de la vente dans les délibérations communales.

P - S

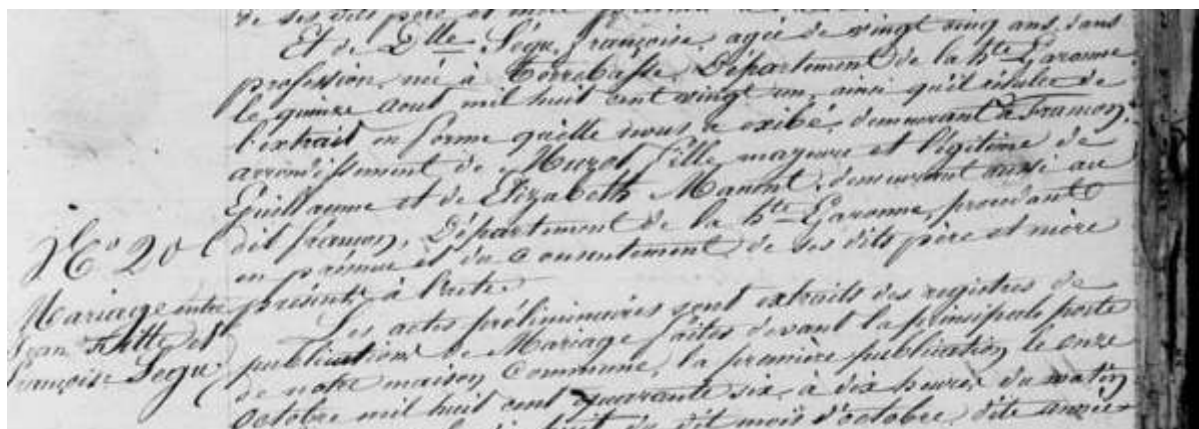
Question n° 4

Tableau d'ascendance de Jean Marie Léopold MARTIN jusqu'aux Sosas n°124 et n°125 :

Nom	Date Naiss./Bapt	Lieu Naiss./Bapt	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union
Génération 7					
124-Jean François MANENT			125-Jeanne Marie MANENT	01/07/1755	Terrebasse
Génération 6					

62-Jean Noël MANENT	vers 1757		63-Bertrande DUPUY	17/06/1783	Terrebasse
Génération 5					
31-Élizabeth MANENT	02/10/1795	Terrebasse	30-Guillaume SÉGU	23/11/1819	Terrebasse
Pierre Sylvestre MANENT	30/12/1790	Terrebasse	Louise DUFAS	05/02/1818	Terrebasse
Génération 4					
15-Françoise SÉGU	15/08/1820	Terrebasse	14-Jean FITTE	22/11/1846	Terrebasse
Génération 3					
7-Marie Anne FITTE	29/11/1851	Francon	INCONNU		
Génération 2					
3-Françoise FITTE	13/07/1871	Mondavezan	2-Hilaire MARTIN	05/02/1894	Eoux
Génération 1					
1-Jean Marie Léopold MARTIN	04/04/1895	Eoux	Delphine Marie Louise LAJOUS	16/05/1931	Le Fousseret

es sosas 30 et 31 sont Guillaume SÉGU et Elizabeth MANENT, ils sont les parents de Françoise SÉGU, ils résident à FRANCON en 1846, comme indiqué sur l'acte de mariage de leur fille du 22/11/1846 à Terrebasse avec Jean FITTE



0

Question n° 5

MANENT Noël - +12/10/1825 à TERREBASSE

(Pierre Sylvestre ° 30/12/1790 à Terrebasse, cf. acte de mariage du 05/02/1817 -P110)

M

Question n° 6

Maitre CLAVERIE

(cf. Bureau contrôle des actes, commune AURIGNAC – Contrat du 01^{er} juin 1755 p

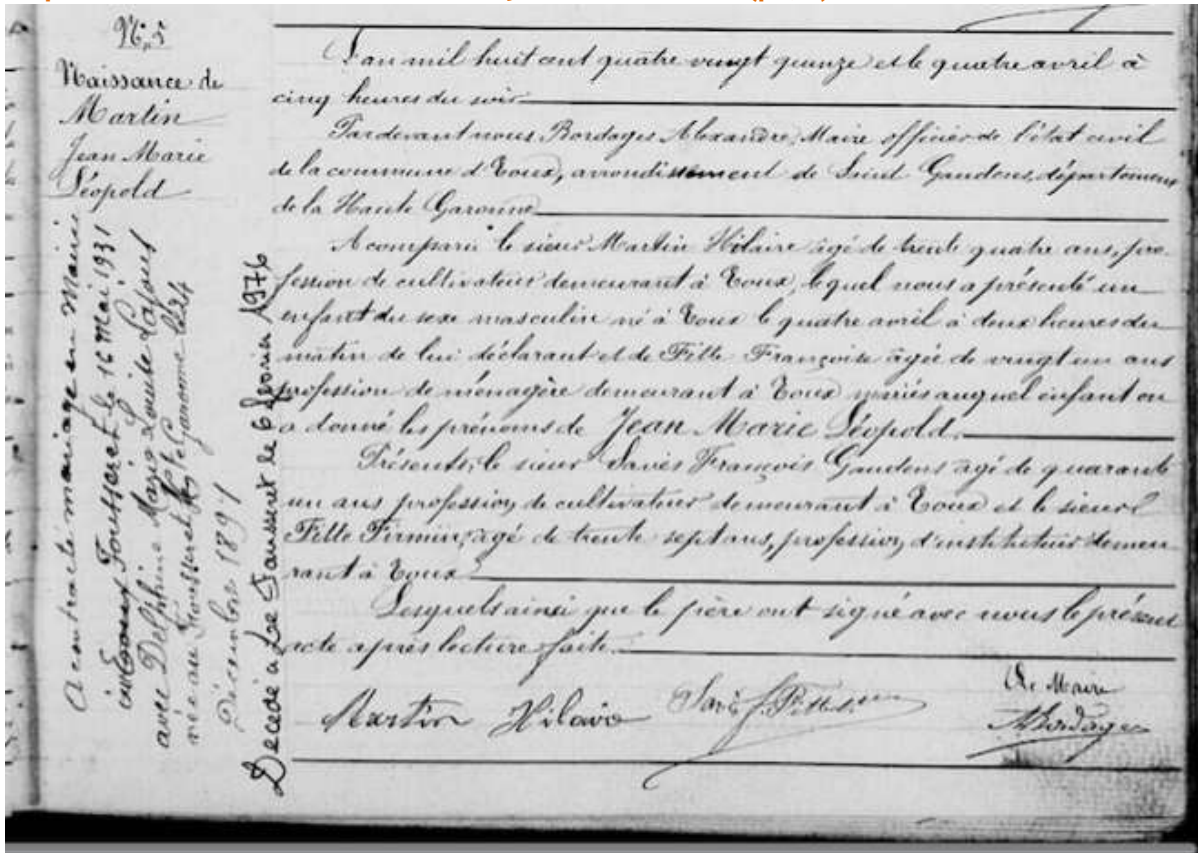
11) A



Question n°7

ean Marie Léopold MARTIN a épousé Delphine Marie Louise LAJOUS au Fousseret le 6/5/1931, on trouve l'information en marge de son acte de naissance du 4/4/1895 à Eoux

Delphine Marie Louise LAJOUS ° 24/12/1891 à LE FOUSSERET (p 150) C



Question n° 8

N - P - S - O - M - A - C

Général Jean Dominique COMPANS °26/06/1769 à SALIES de SALAT Général de brigade et chef d'état major de l'IVème Corps.

